

RAPPORT DE TERRAIN

CONSTAT DE DEGRADATIONS SUR LE SITE DE LA CAVITE DU MIRAI, PROPRIETE DU CEN ALLIER Busset (03)

Actualisé au 26/11/2025

Contexte

Le [CEN Allier](#) est une association loi 1901, créée en 1992, membre du réseau national des Conservatoires d'espaces naturels (CEN). Il a pour objectifs la connaissance, la préservation, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel sur le département de l'Allier et territoires limitrophes. Il mène des actions concrètes en faveur du patrimoine naturel bourbonnais, en concertation avec les collectivités, propriétaires d'espaces naturels, agriculteurs, usagers et services de l'État. Il gère ainsi, grâce à des accords fonciers avec les propriétaires et usagers voire en tant que propriétaire, un réseau de sites naturels remarquables.

Œuvrant pour l'intérêt général, les missions des CEN sont reconnues par la loi Grenelle II, qui instaure une reconnaissance institutionnelle des Conservatoires d'espaces naturels dans leurs missions, à travers un agrément conjoint État-Région au titre de l'article L. 414-11 du code de l'environnement. Le CEN Allier bénéficie de cet agrément à travers l'arrêté d'agrément conjoint du Préfet de Région et Président de Région du 6 décembre 2023. À ce titre, il est chargé d'une mission d'intérêt général, dans le cadre défini par l'article L. 414-11 du code de l'environnement : « il contribue à la préservation d'espaces naturels et semi-naturels notamment par des actions de connaissance, de maîtrise foncière et d'usage, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel sur le territoire d'agrément. Il mène également des missions d'expertise locales et des missions d'animation territoriale en appui aux politiques publiques en faveur du patrimoine naturel ».

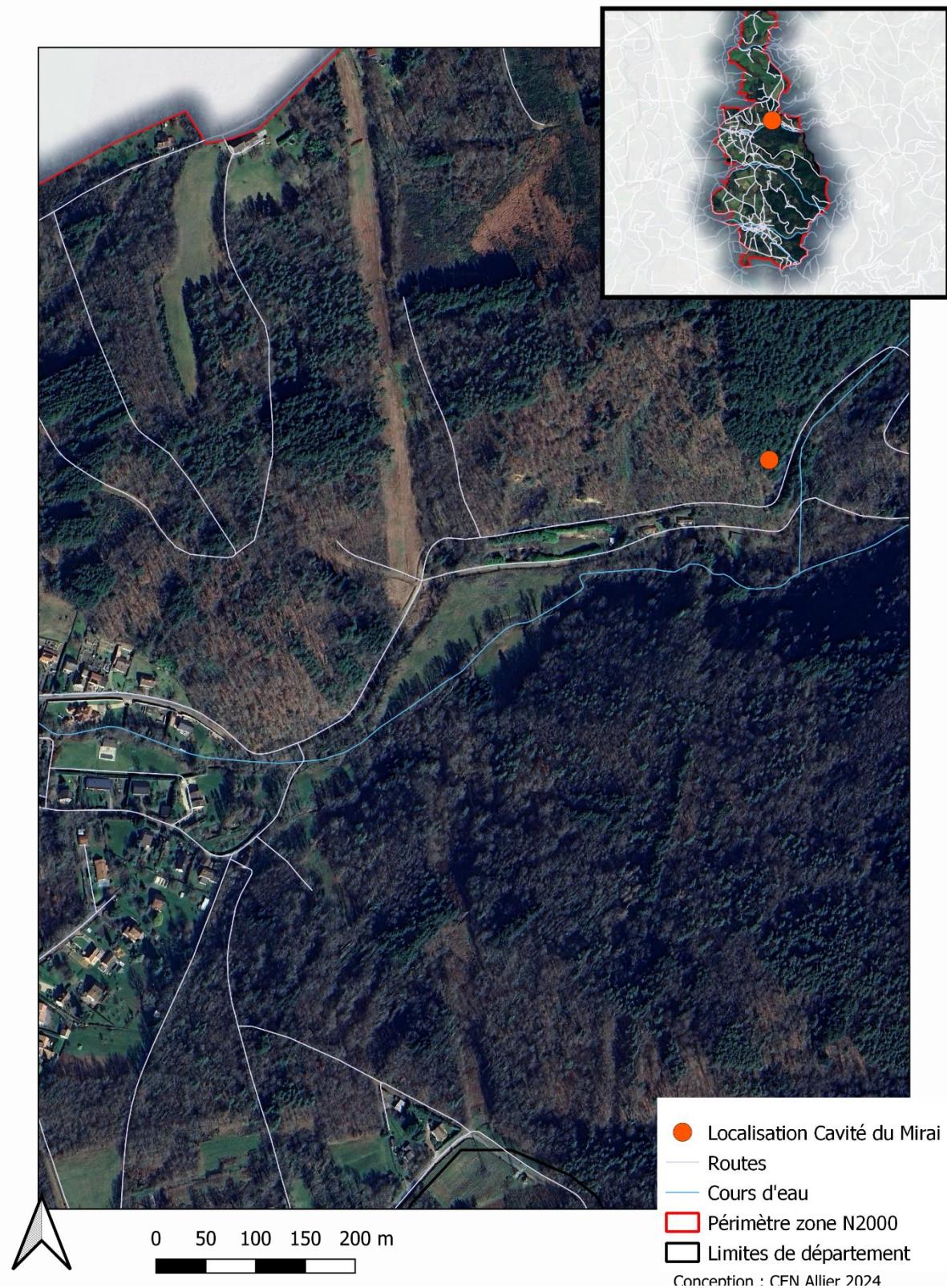
Le CEN Allier est notamment animateur des sites Natura 2000 « [Gîtes de Hérisson](#) » et « [Contreforts et Montagne bourbonnaise](#) », qui ont été désignés comme sites d'importance européenne pour la protection des chauves-souris. Au cœur de la zone spéciale de conservation (ZSC) « Contreforts et Montagne bourbonnaise », il est propriétaire de la parcelle BI 142 sur la commune de Busset depuis 2002. Cette parcelle a été acquise dans le but de préserver une galerie souterraine issue de l'exploitation d'une ancienne mine de fluorine, et qui accueille aujourd'hui plusieurs espèces de chauves-souris protégées.

Pour des raisons de sécurité et afin d'éviter le dérangement des populations de chauves-souris présentes sur le site, la cavité du Mirai a été fermée en 2005. Un système de barreau coulissant actionné par une clé a été mis en place à l'entrée du souterrain pour en interdire l'accès au public. De plus, une clôture faite de barbelé militaire a été mise en place autour d'un puit situé sur la parcelle BI 142 et s'ouvrant directement sur la cavité. Un panneau explicatif a été disposé à l'entrée de la cavité pour expliquer les raisons de sa fermeture, et un panneau indiquant la propriété privée a été mis en place au niveau du puit (voir illustrations pages suivantes).

Localisation du site "Cavité du Mirai"



**Site Natura 2000 "Gîtes à chauves-souris Contreforts et
Montagne bourbonnaise" FR830 2005
Localisation de la cavité du Mirai (Busset, 03)**





Dispositif de fermeture à barreau coulissant avant sa mise en place © R. LEGRAND



Dispositif de fermeture mis en place, avant retrait du coffrage © CEN Allier



Dispositif de fermeture terminé (en position ouverte) © Y. DAUPHIN



Entrée de la cavité © CEN Allier



Mise en sécurité du puit © R. LEGRAND

Visite du 18 décembre 2017

Chaque année, ce site fait l'objet d'un suivi hivernal des populations de chauves-souris, généralement effectué début janvier par le CEN Allier ainsi que l'association Chauve-Souris Auvergne.

Dans le cadre d'un passage visant à vérifier l'état du barbelé sécurisant le puit, le technicien de gestion du CEN Allier s'est rendu sur site le 18 décembre 2017. Lors de sa visite, il a pu constater que le barbelé militaire avait été sectionné en plusieurs points et retiré pour aménager un passage vers le puit (voir photos ci-dessous). Après constatation et prise de photos, le barbelé a été remis en place de manière à condamner le passage qui avait été ouvert.

Lors de ce passage du 18 décembre, le technicien n'a pas pénétré à l'intérieur de la cavité afin de ne pas déranger les chauves-souris en pleine période d'hibernation. L'entrée du site n'a donc pas été vérifiée à cette occasion.



Dégradations du barbelé sécurisant le puit (photos du 18 décembre 2017) © CEN Allier

Visite du 21 janvier 2018

Le suivi annuel des populations de chauves-souris de la cavité du Mirai a été réalisé le dimanche 21 janvier 2018, par une salariée du CEN Allier, deux membres de l'association Chauve-Souris Auvergne ainsi qu'un membre de l'association Terre & Nature. Au cours de ce suivi, les participants ont pu constater que le système de fermeture avait été détérioré. Le bloc de béton constituant l'encadrement de la porte a été en partie détruit depuis l'intérieur de la cavité, et le bloc serrure permettant de fermer le site retiré (*photo ci-dessous*). De plus, une échelle présente dans la cavité et permettant d'accéder au niveau supérieur de la galerie pour mener à bien le suivi avait été déplacée, et a été retrouvée au sol, au fond de la cavité. De nombreux échantillons de fluorine ont également été cassés et retrouvés sur des banquettes des galeries.



Système de fermeture détérioré (photo du 21 janvier 2018) © CEN Allier

Le système de fermeture de la porte de la cavité du Mirai a été refait en 2018 suite aux dégradations. De plus, le puit a fait l'objet de travaux de fermeture en 2021 afin d'empêcher l'accès à la cavité par ce dernier. Cette même année, le système de barbelé autour du puit a également été remis en place.

Visite du 01 février 2024

La cavité a encore une fois été vandalisée : constat réalisé lors du passage du CEN Allier et de Chauve-Souris Auvergne pour le comptage annuel des effectifs de chauves-souris. La porte d'entrée a été dégradée (fracturée) et une plainte a été déposée en gendarmerie par la Présidente du CEN Allier. La porte a été refermée avec la pose d'un témoin permettant de constater la pénétration de personnes lorsque celui-ci tombe au sol.

Visite du 24 septembre 2024

La cavité a encore une fois été visitée depuis le dernier passage du CEN Allier et de Chauve-Souris Auvergne pour le comptage annuel des effectifs de chauves-souris en date du 1^{er} février 2024. En effet, la porte refermée et calée avec un témoin était grande ouverte et le témoin tombé. De plus, une casquette a été retrouvée quelques mètres plus loin, elle n'était pas là lors de la dernière visite de site. Il a été constaté que des filons de fluorine ont été dégradés. De nombreux restes - appelés « déchets » lorsque les cristaux ne sont pas assez apparents - de fluorine ont été laissés sur place. De plus, le barbelé militaire a été enlevé sur tout le pourtour avant du puit.

Il est observé empiriquement une baisse importante des effectifs de petits rhinolophes, espèces protégées, potentiellement impactées par ces actes de vandalisme.



Système de fermeture détérioré (photos 2024) © CEN Allier



Casquette retrouvée dans la cavité et système de barbelé détérioré (photos 2024) © CEN Allier

Une lettre de signalement a été envoyée au Responsable du Service départemental de l'Allier de l'Office français de la biodiversité par la Présidente du CEN Allier le 29 septembre 2024, sans retours à ce jour.

Le réseau national chiroptères a été sollicité pour avoir des retours d'expériences sur les cas de vandalisme de cavités en octobre 2024. De nombreux retours d'expériences ont été partagés avec le même constat : lorsqu'un site est connu (notamment par les minéralogistes), il est difficile de stopper sa fréquentation. Il y aurait 2 solutions :

- **solution optimale** : renforcer sa fermeture (grillage supplémentaire autour du site, fermeture physique plus sophistiquée : protection du cadenas dans une cage). Mais la personne qui voudra rentrer pourra toujours rentrer avec de la volonté et du matériel.
- **solution de secours** : maintenir l'équipement avec les problèmes identifiés mais en améliorant quelques points : mise en place d'un panneau explicatif à l'entrée avec coordonnées pour visite possible en dehors de l'hibernation ou ouverture du site en période favorable, fermeture en hiver ; retrait de la localisation du site (point sur carte IGN à demander à retirer ; surveillance en piège photo (attention si domaine public visible une autorisation en préfecture est obligatoire).

Il a été opté une protection du cadenas dans une cage et une surveillance par pièges photo sur site.

Visite du 17 octobre 2024

La cavité du Mirai a fait l'objet d'une visite de site par le CEN Allier pour prendre des photos complémentaires et monter un dossier de rénovation de la porte (recherche de devis, financements, etc.). Le temps du montage du dossier, de l'obtention des financements et de la possibilité d'effectuer les travaux (hors période hivernale afin de ne pas déranger les chiroptères présents), la cavité du Mirai est restée ouverte (accessible) hiver 2024-2025 et printemps 2025. Des pièges photos à caméra vidéo ont alors été posés pour effectuer une surveillance du site. Aucune nouvelle infraction n'a été repérée par piégeage photographique avant la réparation de la porte d'entrée.

Réparation de la porte d'entrée le 20 mai 2025

Une prestation du CEN Auvergne a permis de réparer la porte et de renforcer le dos de la cage où l'effraction a eu lieu (afin de complexifier l'éventuelle redécoupage de celle-ci). La pose d'un cadenas a pu être ajouté afin de sécuriser l'entrée.

Un contrôle travaux a été effectué par le CEN Allier le 28 mai 2025.



Photos avant soudure sur la cage (gauche) et après soudure, cage renforcée (droite) © CEN Auvergne